

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_16-DE
Reçu le 01/04/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 16 – ECOLE ELEMENTAIRE – STAGES DE VOILE – PASSATION D'UNE
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « YACHT CLUB DE BEAULIEU »**

Séance Publique Ordinaire du 25 MARS 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 23

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 18 mars 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_16-DE
Reçu le 01/04/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

XVI – ECOLE ELEMENTAIRE – STAGES DE VOILE – PASSATION D'UNE
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « YACHT CLUB DE BEAULIEU »

Monsieur Grégory PETITJEAN, Adjoint au maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif exercice 2025,

Par lettre reçue en mairie le 5 février 2025, le Yacht Club de Beaulieu nous a transmis les renseignements pour l'établissement d'une convention concernant l'activité voile pour les élèves de l'école élémentaire.

Considérant que la commune prend en charge le coût des stages de voile des élèves de l'école élémentaire de Beaulieu-sur-Mer, assurés par l'association « Yacht Club de Beaulieu »,

Considérant que, pour l'année scolaire 2024/2025, trois classes sont concernées par cette activité :

- Classe de CM2 de Madame NOZILE : cours le mardi matin ou vendredi matin, du 10 septembre 2024 au 27 juin 2025,
- Classe CM1/CM2 de Madame GERVILLE: cours le mardi matin ou vendredi matin, du 22 avril 2025 au 27 juin 2025,
- Classe CM1 de Mme BETTI : cours le mardi matin ou vendredi matin, du 10 septembre 2024 au 27 juin 2025.

Considérant que le coût forfaitaire par classe est de 1900 € par classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- DECIDE la passation d'une convention avec l'association « Yacht Club de Beaulieu » portant sur des stages de voiles dispensés aux élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2024/2025,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention jointe à la présente délibération et l'ensemble des actes s'y rapportant, ainsi que l'ensemble des pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX